

Zeitschrift: Cadastre : revue spécialisée consacrée au cadastre suisse
Herausgeber: Office fédéral de topographie swisstopo
Band: - (2011)
Heft: 6

Vorwort: Editorial
Autor: Scherrer, Markus

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Editorial



Markus Scherrer
Collaborateur scientifique

Chère lectrice, cher lecteur

Vous arrive-t-il aussi de penser que notre domaine, celui de la mensuration officielle (MO), fait décidément preuve d'une activité débordante? Rien qu'en matière de «changement de cadre de référence» et de «points fixes», la situation a connu d'importantes évolutions ces derniers temps:

Dans le canton de Genève, la géoinfrastructure cantonale complète a été transformée dans le cadre de référence MN95 à la mi-juin 2011, en y incluant la totalité des données des communes et des producteurs de géodonnées du secteur privé. A ce sujet, le présent numéro de «cadastre» comporte un article consacré au changement de cadre de référence réalisé avec succès pour les données de la MO dans une commune pilote du canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures. Dans le canton de Berne en revanche, ce sont les préparatifs requis dans la perspective d'un passage combiné – changement de cadre de référence et correction locale simultanée – qui battent actuellement leur plein. D'autres cantons déploient également une intense activité pour mettre en oeuvre l'obligation légale qui leur incombe: le transfert dans le nouveau cadre de référence des géodonnées de référence d'ici à 2016 et de toutes les autres géodonnées de base d'ici à 2020.

Les modifications intervenues dans les conditions-cadre nous imposent d'adapter notre manière d'envisager les points de référence. A cette fin, le groupe de travail intitulé «Vision pour les points fixes» a élaboré des bases de discussion pour la future stratégie à développer en matière de points fixes. Celles-ci ont été transmises aux services du cadastre. Des prises de position les concernant pourront alors être exprimées lors des journées d'échange d'expériences prévues pour la fin octobre. Les trois manifestations qui se dérouleront à Zurich, Aarau et Fribourg fourniront aussi l'occasion aux participants d'échanger leurs expériences en matière de «changement de cadre de référence et de corrections locales». Des cas de figure concrets devront également mettre en lumière les conséquences, les possibilités et les limites qui y sont attachées – c'est du moins l'espérance que je nourris.

L'activité bouillonne réellement. Le présent numéro de «cadastre» jette un bref coup de projecteur sur certains projets actuellement en cours, liés à un titre ou à un autre à la mensuration officielle ou au cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF). Les défis de cette nature sont plus simples à relever lorsque les différents acteurs impliqués ont pleinement conscience d'être les éléments d'un ensemble plus vaste et qu'ils s'efforcent de faire preuve de compréhension pour d'autres points de vue émanant de notre branche professionnelle. Notre secteur d'activité en sort finalement renforcé, au même titre d'ailleurs que les lecteurs de la présente revue spécialisée.

C'est dans cette perspective réjouissante que je vous souhaite de prendre autant de plaisir à lire le présent numéro qu'à réaliser votre travail.

Markus Scherrer
Direction fédérale des mensurations cadastrales